

Adresse de la Société populaire de Bonnetable, qui félicite la
Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Société populaire de Bonnetable, qui félicite la Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794).

In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 92-93;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13560_t1_0092_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 10 Prairial An II

(Jeudi 29 Mai 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Côte d'Or)

La séance est ouverte à onze heures par la correspondance.

I

Un membre de la commission des dépêches donne lecture de différentes lettres de félicitations à la Convention nationale, adressées par des administrations et par des citoyens en particulier. Ces lettres, ainsi que plusieurs pétitions, envoyées directement au comité de correspondance, sont renvoyées aux comités de la Convention nationale.

1 a

Le même membre continue la correspondance, et donne lecture de 14 adresses envoyées par des Sociétés populaires. Toutes ces adresses contiennent des félicitations à la Convention nationale; elles s'expriment toutes, avec l'énergie la plus caractérisée sur le décret du 18 floréal, et invitent la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que la République ait cimenté une paix durable et importante à ses ennemis. Ces sociétés populaires sont de Nice; de Bonnétable, départ. de la Sarthe; de Chinon (1); de Tonneins, départ. de Lot-et-Garonne; de Joigny (2); de Grand-Pressigny, départ. d'Indre-et-Loire; de Montoire, départ. de Loir-et-Cher; de Clermont-Oise; de Charbuy, district d'Auxerre; de Bonnat, départ. de la Creuse; de Pouillon, départ. des Landes; de Privas (3); de Malzieu, département de la Lozère; et d'Aigousse, départ. du Gard (4).

[La Sté popul. de Bonnétable au repr. Letourneur.] (5)

« Citoyen,

D'après les représentations faites par nos commissaires au comité des subsistances à la Convention nationale sur la pénurie extrême

(1) Indre-et-Loire.

(2) Yonne.

(3) Ardèche.

(4) P.V., XXXVIII, 180.

(5) C 306, pl. 1157, p. 21. Bⁱⁿ, 12 prair., 13 prair. (2^e suppl¹).

de grains où nous sommes réduits, tu nous as consolés fraternellement en nous annonçant qu'il y vient d'être arrêté que le département de la Sarthe serait incessamment et suffisamment approvisionné de cette denrée de première nécessité jusqu'à la récolte prochaine; nous t'invitons en conséquence de cet acte paternel dudit comité d'être l'interprète auprès de lui de la vivacité de nos sentiments de gratitude; et de la juste reconnaissance de cette commune entière qui la partage à tous égards.

Ce serait douter de la rectitude et de la sollicitude du comité des subsistances si nous retracions encore ici nos besoins urgents, il les connaît assez, et sa promesse de venir à notre secours est un engagement sacré qui nous tranquillise; dis-lui, Citoyen, qu'il doit se mêler une bien douce joie à ses pénibles travaux puisqu'il assure notre existence physique.

Comme tu as pris naissance dans nos murs, sois aussi notre organe auprès de la Convention nationale, et dis lui que nous l'invitons à rester ferme à son poste jusqu'à ce qu'elle ait fait disparaître le dernier tyran de la surface du globe, et rentrer dans le néant par le glaive de la loi les factions liberticides qui salissent et infectent le sol de la République; il faut le purifier et en purger ces monstres esclaves des rois et de la superstition; il en est temps; ses enfants régénérés ne reconnaissant pour leurs frères que les amis de la liberté, de l'égalité de l'humanité, de la raison, de la probité et de la vertu, sans cesse à l'ordre du jour.

Dis aux Pères de la patrie que nous avons fait le serment en présence de l'Éternel, de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que de souffrir jamais qu'on nous replonge dans le gouffre de l'esclavage odieux d'où nous sommes sortis, et que l'idée seule des chaînes effroyables et humiliantes dont nous étions surchargés, nous fait horreur et excite l'indignation.

Dis enfin à la Montagne sacrée que nous la félicitons avec transports sur son décret par lequel le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Sans doute que ces principes de sagesse et de vérité, la base éternelle de notre constitution, vont anéantir les restes impurs de la faction détestable des Hébert, Chaumette et compagnie. Ce sont ces serpents à sonnettes qui n'avaient répandu leur venin dangereux de l'athéisme

que pour mieux donner à l'étranger l'impression défavorable et mensongère que cette abominable doctrine était celle de la Convention nationale, inspirée au peuple français. C'était par ces horribles moyens qu'ils excitaient la fureur fanatique des satellites et des despotes coalisés afin de les porter avec plus de haine et d'acharnement aux criminels desseins de leurs chefs forcenés, d'égorger les vieillards, les femmes et les enfans, et d'incendier les maisons des habitans de nos frontières où ils pourraient pénétrer; mais la valeur de nos braves défenseurs nous fera raison au pas de charge et la baïonnette dans les reins de la féroce crédulité de ces stratiotes (sic) imbéciles, et les rois seront vaincus et punis de cette atrocité. Alors, pâlisant de rage et effacés du livre des nations la terre entière sera ombragée des rameaux bien-faisans de l'arbre de la liberté, et ces cohortes armées pour l'anéantir viendront adjurer dans les bras de ces généreux français, leurs erreurs trop longtemps prolongées, en se confondant ensemble aux cris de joie de : vive la sainte Montagne, vive la liberté, l'égalité et vive la République ne faisant plus qu'un peuple de frères. S. et F. »

VANDERCAMS (présid.), GAUDIS, LIVET.

b

[Le c. révol. de Chinon à la Conv.; 13 flor. II] (1).

« Citoyens représentans,

Courage Législateurs, Montagne incorruptible, continuez de déjouer toutes les trames ourdies contre la République; ne redoutez pas les fers assassins des perfides conspirateurs; vous êtes environnés de la confiance d'un peuple qui n'admet point de milieu entre la liberté et la mort; que le glaive de la loi fasse tomber toutes les têtes criminelles, qu'elles ne souillent plus le sol de la liberté.

Achievez, braves montagnards, notre heureuse révolution, n'en abandonnez pas le gouvernail, vous aurez bien mérité de la patrie.

Croyez à notre zèle à faire exécuter toutes les mesures révolutionnaires que pourra nous dicter le salut public. Vive la Montagne, mort aux tyrans ».

ROY, PAYEN (secrét.).

c

Le conseil général de la commune de Tonneins-la-Montagne instruit la Convention que le représentant du peuple Monestier, prêche constamment l'amour du gouvernement révolutionnaire, la pratique des vertus, le mépris et la haine des méchants et des intrigans, et le respect des lois qui émanent de la Convention nationale (2).

(1) C 305, pl. 1144, p. 33. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t).
(2) Bⁱⁿ, 12 prair.; D XLII 10; Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t).

d

[La Sté popul. de Joigny à la Conv.; 5 prair. II] (1).

« Représentans du peuple français,

Pendant, que des succès couronnent les efforts des généreux soldats de la liberté, vous venez de poser les fondemens de la prospérité de notre République. Les rapports de l'homme avec l'Être Suprême sont reconnus. Le vœu de l'immortel auteur du *Contrat Social* est accompli. Le peuple français aura une profession de foi civile, les dogmes de sa religion sont simples comme l'auteur même de la nature.

La vie à venir, le bonheur des justes, le châtimement des méchants, la sainteté du pacte social, voilà sa moralité.

Tigres couronnées, tremblez, redoutez l'énergie d'un peuple libre et vertueux. Les factions que vous aviez entretenues au milieu de nous sont détruites. Les faux amis du peuple sont ensevelis sous les laves du volcan de la liberté. Voyez cette divinité tutélaire, ses pieds reposent sur la Montagne où elle prit naissance, et sa tête se perd dans les cieus; elle rit des efforts de ces pygmées que votre main fait mouvoir et qui rentreront comme vous dans le néant, s'ils ne s'empressent eux-mêmes de briser vos sceptres ensanglantés.

Représentans du peuple, restez à vos postes, achevez votre ouvrage et l'univers entier décrètera à son tour que vous avez bien mérité du genre humain. S. et F. »

DEDAUVE (présid.), BANARD (secrét.).

e

[La Sté popul. du Grand Pressigny à la Conv.; 13 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

La liberté est impérissable, les efforts du despotisme et de la superstition sont impuissans contre elle. La nouvelle conjuration découverte en est la preuve. Législateurs, vous aviez de grands droits à notre amour et à notre confiance, vous en avez de plus grands encore. Nous allions périr, vous nous avez sauvés, vous avez encore une fois terrassé, sous vos coups toujours vainqueurs, le crime audacieux jamais las d'exercer ses fureurs; vous avez brisé comme un faible roseau ces traits impurs dirigés contre vous. Vive la liberté ! Restez donc, Législateurs, sur le sommet de cette Montagne sainte d'où vous savez si bien conjurer les orages; poursuivez sans relâche tous les ennemis de notre bonheur, ne souffrez pas qu'ils respirent un instant. Quand les temps seront calmes, vous reparaitrez au milieu de nous pour jouir du fruit de vos vertus, du bienfait de la liberté et du spectacle de notre amour et de notre reconnaissance ».

GRINDELLE (présid.), MARTINEAU, CANCAU.

(1) C 306, pl. 1157, p. 31. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t).
(2) C 306, pl. 1157, p. 20. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t).